

Remboursement par protection juridique

Par philippe, le 26/01/2013 à 11:34

Bonjour,

Mon assurance protection juridique a accepté de prendre en charge une partie des règlements d'honoraires de mon avocat.

Cependant, elle me dit que pour me rembourser, il faut que l'avocat lui apporte la preuve qu'il a bien exécuté un travail.

Cette assurance a t-elle le droit de demander un tel document ?

Merci pour votre réponse.

Par amajuris, le 26/01/2013 à 14:27

bir,

il me semble normal quand vous demandez un remboursement vous apportiez la preuve de votre dépense.

cdt

Par **philippe**, le **26/01/2013** à **14:45**

Bonjour et merci pour votre réponse mais je n'ai pas très bien compris le sens de votre réponse en fait.

Si vous pouviez me la détailler.

Merci.